

La prime d'activité

Description

La prime d'activité est une prestation sociale versée aux travailleurs qui perçoivent un revenu modeste. Depuis 2016, la prime d'activité remplace le revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi. Que ce soit pour les salariés ou les [auto-entrepreneurs](#), [la prime d'activité](#) est versée sous certaines conditions. On fait le point avec vous.

Qu'est-ce que la prime d'activité ?

La prime d'activité est une aide financière permettant aux travailleurs modestes de compléter leurs revenus. Cette aide est versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou par la mutualité sociale agricole (MSA).

Cette prestation sociale a pour objectif d'inciter les travailleurs à **continuer d'exercer ou de reprendre une activité professionnelle**.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prestation sociale ?

Afin de bénéficier de la prime d'activité, le demandeur doit remplir certaines conditions liées à :

- Sa situation personnelle ;
- Son activité professionnelle ;
- Ses ressources.

Conditions personnelles

L'une des conditions d'obtention de l'aide est relative à l'âge du demandeur. En effet, la prime d'activité est versée aux travailleurs **âgés de plus 18 ans**.

Par ailleurs, le demandeur doit **résider en France de manière stable**. Le travailleur doit ainsi résider sur le territoire pendant au moins **9 mois dans l'année**.

En outre, le demandeur doit être de nationalité française, suisse ou être citoyen de

l'Espace économique européen.

Concernant les ressortissants étrangers non européens, ils doivent être titulaires d'un **titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans** minimum pour bénéficier de la prime d'activité.

Conditions d'activité

Pour bénéficier de la prime d'activité, le demandeur doit obligatoirement exercer une **activité professionnelle salariée ou indépendante**.

Les étudiants et les apprentis en [contrat d'apprentissage](#) peuvent également bénéficier de l'aide financière dès lors que leur revenu mensuel net avant impôt est **supérieur à 1 082,87 €**

Conditions de ressources

L'aide financière est versée aux travailleurs qui perçoivent des **ressources faibles**. Le plafond de ces ressources varie selon le nombre de personnes composant le foyer.

Par ailleurs, pour que la prime d'activité soit versée, le [plafond pour les auto-entrepreneurs](#) doit être respecté.

Bon à savoir : Le demandeur doit déclarer ses ressources en ligne tous les 3 mois. En effet, le montant de la prime d'activité est calculé en fonction des revenus perçus au cours des 3 derniers mois.

Comprendre la prime



Qui ?

- Les actifs (salariés/ indépendants)
- Les professionnels ayant des revenus modestes



Conditions ?

- Avoir plus de 18 ans
- Résider en France de façon stable et effective
- Etre français, ressortissant de l'espace économique européen ou Suisse ou être titulaire d'un titre de séjour

Comment est calculée la prime d'activité ?

Plusieurs critères sont pris en compte pour le **calcul du montant de la prime d'activité**. Par ailleurs, le montant est calculé selon une formule de calcul.

Les critères pris en compte

Afin de déterminer le montant de l'aide financière versée aux travailleurs, plusieurs sont pris en compte tels que :

- La composition du foyer (célibataire, en couple, avec ou sans enfant à charge) ;
- Les ressources prises en compte du foyer (revenus d'activités, allocations familiales, allocations chômage, pensions, revenus mobiliers et immobiliers, aides au logement) ;
- Les éventuelles aides au logement perçues (APL, ALF, ALS) ;
- Les avantages en nature octroyés si le demandeur est logé à titre gratuit ou est propriétaire ;
- Le fait d'être propriétaire de son logement (sans remboursement d'emprunt immobilier) ;
- Tout autre revenu soumis à l'impôt sur le revenu.

La formule de calcul

Le montant forfaitaire de la prime d'activité varie tous les ans. En 2024, le montant forfaitaire de cette prestation sociale est de **622,63 €**

Le montant de la prime d'activité peut être calculé selon la formule suivante :

$$\text{Prime d'activité} = (\text{Montant forfaitaire} + 61\% \text{ revenus professionnels} + \text{bonifications individuelles}) - (\text{Revenu de vos activités} + \text{prestations familiales} + \text{forfait logement} + \text{autres ressources})$$

Par ailleurs, le montant forfaitaire varie selon que le demandeur **vit seul ou en couple et selon le nombre d'enfant ou de personne** à sa charge.

Nombre d'enfant ou personne à charge	Personne seule	En couple
0	622,63 €	933,95 €
1	933,95€	1 120,73 €
2	1 120,73 €	1 307,52 €
Par enfant ou personne à charge supplémentaire	249,05	249,05

Le demandeur peut également **bénéficier d'une bonification** qui varie en fonction des revenus professionnels perçus chaque mois. Pour en bénéficier, le salaire mensuel moyen doit être **supérieur à 687,35 €**

En outre, selon sa situation, le demandeur peut bénéficier d'une **majoration en fonction de la composition de son foyer**.

Ainsi, le montant forfaitaire est majoré de :

- 50 % pour une première personne supplémentaire ;
- 30 % par personne supplémentaire ;
- 40 % par personne, au-delà de 3 personnes, lorsque le foyer comprend 2 enfants de moins de 25 ans à charge.

Les **parents isolés vivant seuls avec un ou plusieurs enfants** à charge bénéficient également d'un montant forfaitaire majoré. Celui-ci varie selon le nombre d'enfants à charge et les ressources du parent isolé.

Zoom : Se lancer comme indépendant est parfois compliqué et c'est pourquoi LegalPlace vous accompagne dans vos différentes démarches de [création de micro-entreprise](#). Pour cela, il vous suffit de compléter notre court formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives demandées !

Comment bénéficier de cette prime ?

La demande de prime d'activité peut être réalisée en ligne sur le site de la CAF. En cas de refus, le demandeur a la possibilité de contester la décision.

Les démarches à suivre

Pour bénéficier de la prime d'activité, il est possible de faire une demande en ligne sur le [site de la CAF](#).

Un formulaire de demande doit être rempli directement sur le site. Les pièces justificatives suivantes doivent être transmises :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- Relevé d'identité bancaire (si vous n'êtes pas encore allocataire) ;
- Ressources du foyer des 3 mois précédents ma demande de Prime d'activité ;
- Avis d'imposition de l'année N – 2 pour les revenus de travailleurs indépendants

ou en cas de perception de revenus mobiliers ou immobiliers.

Attention : Si vous faites partie du secteur agricole, vous devez formuler une demande de prime d'activité sur le site de la MSA.

Contestation en cas de refus

En cas de refus de votre demande d'allocation, vous pouvez faire une réclamation auprès de la CAF. Pour cela, vous avez la possibilité de **contacter les services de la CAF** :

- Par courrier ;
- Par mail (via la rubrique « Contacter ma CAF » de votre compte CAF) ;
- Par téléphone (au 32 30) ;
- Dans un point d'accueil.

En outre, vous pouvez **contester la décision de refus** de versement de l'aide financière. Vous disposez alors d'un **délai de 2 mois** à compter de la réception de la décision de refus pour faire appel auprès de la Commission de recours amiable (CRA).

FAQ

Le versement de la prime d'activité est-il rétroactif ?

Par principe, la prime d'activité n'est ni rétroactive ni automatique. C'est la date du dépôt de la demande qui est prise en compte pour l'ouverture des droits, et non le seul fait que les conditions d'ouverture du droit soient remplies.

Comment toucher le montant le plus élevé de prime d'activité ?

Pour toucher le montant le plus élevé de prime d'activité, il ne faut pas que vos revenus excèdent 1,3 fois le SMIC.

Quand déposer une demande de prime d'activité ?

Les particuliers peuvent déposer leur demande de prime d'activité à tout moment. Cependant, la CAF recommande de déposer son dossier tôt dans la matinée ou tard le soir.